



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240328-V_DEL_240328_15-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **28 mars 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	30	5	8

Date de convocation le **21 mars 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_240328_15

Renouvellement de la caution pour la construction du centre de santé Jean Goullard

Rapporteure: Madame MAAROUK

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOU**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Yvette **JANIN** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Nordine **GASMI** donne pouvoir à Richard **MARION**, David **LAÏB** donne pouvoir à Hélène **GEOFFROY**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Christine **BERTIN**, Thierry **ELIEN**

Mesdames, Messieurs,

La Fondation dispensaire général de Lyon a édifié en 2008 le centre de santé Jean Goullard sur un terrain mis à sa disposition par la Ville par un bail à construction. Ce projet d'intérêt public avait été subventionné par l'ANRU, la Région Rhône Alpes et la Ville.

La commune s'était également portée caution pour le prêt immobilier consenti à la fondation pour ce projet. Cette garantie avait été approuvée par le conseil municipal le 25 juin 2008.

Le contrat de prêt contracté le 31 mars 2008 entre Interfimo, Le Crédit Lyonnais et la Fondation dispensaire général de Lyon s'élevait à un montant total de 2 842 456 €, pour une durée de vingt ans, à un taux de 3,6%.

La Ville avait apporté sa caution pour ce prêt à hauteur de 950 000 €.

En 2019, la Fondation dispensaire général de Lyon avait obtenu un allongement de la durée du prêt (240 mois), et une modification du taux (1,53%) pour l'encours du crédit après le paiement de l'échéance du 18 mai 2019.

Le 27 septembre 2019, le conseil municipal avait approuvé le renouvellement de la caution.

Le 20 décembre 2023, la Fondation dispensaire général de Lyon a sollicité la commune pour un second renouvellement de la caution.

La Fondation a en effet obtenu un réaménagement de l'encours du prêt sur une durée de 215 mois, après paiement de l'échéance du 18 juin 2022, le taux restant inchangé.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le renouvellement de la caution pour la construction du centre de santé Jean Goullard.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240328-V_DEL_240328_15-DE



Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver le renouvellement de la caution pour la construction du centre de santé Jean Goullard.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGE s, Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , Nordine GASMI , David LAÏB , Richard MARION , Ange VIDAL , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 28 mars 2024.



Le secrétaire de séance

Karim BALIT



Ma vie. Ma ville. Ma banque.



LCL – LE CREDIT LYONNAIS
129 R SERVIENT

69003 LYON 03

MARSEILLE 06, le 12 septembre 2023

Interlocuteur Commercial :

Jean-Paul FLAVIEN ☎ 01 44 18 17 15

Gestionnaire du Dossier :

Mathis FELLAHI-LUDGET ☎ 0491598176

DOSSIER Interfimo n° 200711062401

Fondation DISPENSAIRE GENERAL DE LYON

Prêt de € 2 842 456.00 / 232 mois

Agence 01000 - Compte n°01959 0000070892V 91

Messieurs,

Suite à la demande de l'emprunteur et conformément protocole d'accord de conciliation en date du 14/06/2023, nous vous marquons notre accord pour modifier, par simple avenant, le crédit repris en référence dans les termes suivants :

Réaménager l'encours du prêt sur une durée de 215 mois, après paiement de l'échéance du 18/06/2022, en tenant compte des sommes ci-après :

- | | |
|---|--------------------|
| • Capital restant dû après paiement de l'échéance du 18/06/2022 : | 1 359 418.92 euros |
| • Complément de charges mutuelles dues à Interfimo : | 20 391.28 euros |

Soit la somme globale de : 1 379 810.20 euros

Selon le plan de remboursement suivant :

- 12 échéances mensuelle(s) d'intérêts de € 1 759.26
- 203 échéances de 7 718.93 euros, hors assurance

Nous avons bien noté votre accord pour appliquer un taux de 1.53% l'an hors assurance.

Frais de dossier LCL : 6 800 euros (montant non soumis à la TVA)

Cette modification ne fait novation ni au contrat de prêt, ni à notre « Lettre d'Accord de Principe » dont l'ensemble des autres termes reste inchangé, notamment les garanties à savoir :



Ma vie. Ma ville. Ma banque.



Garanties au profit de LCL et sous responsabilité de LCL :

- Hypothèque conventionnelle à hauteur de € 1.900.000 sur le bien à construire, en 1er rang et sans concours.
- Caution solidaire de la MAIRIE DE VAULX EN VELIN limitée à la somme de € 950.000 incluant le principal, les intérêts, frais et accessoires. La caution renonçant au bénéfice de l'article 2310 du Code Civil, à l'égard d'INTERFIMO.

Les garanties sont prorogées jusqu'au nouveau terme du prêt.

Charges mutuelles Interfimo :

Cette modification est subordonnée au règlement par l'emprunteur d'un complément de charges mutuelles de € 20 391,28 euros, représentant :

- € 4 078,26 euros de Commission de Caution non remboursable, et
- € 16 313,02 euros de participation supplémentaire au Fonds de Garantie.

Ce complément de charges mutuelles sera réglé directement par LCL lors de la mise en place de l'avenant au contrat de prêt.

En ce qui concerne la retenue de garantie : se reporter au règlement intérieur « Régime des cotisations au fonds de garantié et des commissions de caution » annexé au contrat de prêt LCL et approuvé par l'emprunteur.

Du fait de l'allongement de la durée du prêt, la cotisation au Fonds de Garantie (montant d'origine augmenté du supplément ci-dessus) restera solidaire du Fonds de Garantie jusqu'au nouveau terme du prêt.

Nous vous remercions de nous adresser :

- Un exemplaire du présent courrier, paraphé daté et signé par l'emprunteur, par la caution, et par vous-même.

Nous vous remercions de votre collaboration pour ce dossier, et vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

INTERFIMO

Fondation DISPENSARE GENERAL DE LYON, emprunteur

Représenté par Monsieur Edouard COUTY

mention manuscrite "lu et approuvé, bon pour accord"
date et signature + paraphe en 1^{ère} page

Signature(s) authentifiée(s) par : M. *Delaval*
LCL - LE CREDIT LYONNAIS / INTERFIMO *pour l'ave*

Anne-Lise DELAVAL
Chargée d'Affaires Professionnels
Lyon Agence Entrepreneurs
40304